© communication FNIC. 2023

(1388)

BRANCHE **Pétrole**

À PARTIR DU 6 MARS, LA CGT APPELLE À LA GRÈVE RECONDUCTIBLE CHEZ LES AVITAILLEURS.

Le 28 février 2023, s'est réuni le collectif CGT Avitailleurs, regroupant les syndicats GPA, FAS, SKYTANKING, SASCA, SAP, TOTALERNERGIES, AVITAIR et WFS, présents sur les aéroports de Roissy, Orly, le Bourget, Beauvais, Lyon, Marseille, Toulouse, Bordeaux, Tarbes, Perpignan, Nantes, Lille, Strasbourg, Rennes, Nîmes, Brest, Nice, Toussus, Montpellier.

Il n'est pas nécessaire de démontrer la nocivité de la réforme Macron/Borne. Rappelons simplement que, selon une étude de l'Institut Montaigne, **93 %** des travailleuses et travailleurs actifs sont **contre** cette réforme.

Compte tenu de la pénibilité extrême et spécifique du métier d'Avitailleur, ces derniers sont particulièrement touchés par ce projet rétrograde ! En effet, très peu de salariés faisant les quarts postés vivent au-delà de 70 ans dans cette profession.

Plus la durée des années de travail est longue en horaires atypiques et de nuit, plus le personnel est soumis aux risques de développer les effets suivants sur leur santé (données INRS) :

- troubles du sommeil,
- somnolence,
- syndrome métabolique,
- baisse des capacités de concentration et de mémoire,
- anxiété et dépression,
- surpoids et obésité,
- diabète,
- maladies cardiovasculaires,
- cancer,
- troubles musculo squelettiques,
- augmentation des lipides dans le sang,
- hypertension artérielle,
- accident vasculaire cérébral.

À partir du 6 mars, les cheminots, les raffineurs, les portuaires, les dockers, les salariés du verre, de la construction, du commerce et services, les énergéticiens, les éboueurs, ceux de la RATP seront en grève reconductible.

...Et les Avitailleurs ?

Les journées de grève saute-mouton, isolées ne seront pas suffisantes pour gagner, l'Histoire sociale nous l'a démontré. Pour faire reculer le gouvernement, il faut élever le rapport de force en généralisant la grève reconductible. **C'est ce qui est proposé par la FNIC-CGT aux Avitailleurs de tous les aéroports français.**

À partir du 6 mars, toutes les actions doivent être mises en place pour **désorganiser** ou cesser la mise à bord des carburants des compagnies aériennes. **Non pas simplement là où c'est possible, mais partout où c'est nécessaire.**

En cohérence avec l'ensemble des autres secteurs économiques, les Avitailleurs doivent prendre toute leur part dans la lutte qui s'annonce.

Soit, tu perds quelques jours de salaire maintenant sur 365 jours...
... Soit, tu perds 730 jours de retraite...

Tu fais quoi ?

À partir du 6 mars, les Avitailleurs sont en grève reconductible !!!

FÉDÉRATION NATIONALE DES INDUSTRIES CHIMIQUES CGT | Case 429 – 263 rue de Paris – 93514 Montreuil cedex / Tél. : 01 81 21 33 00 / **www.fnic-cgt.fr** / e-mail : **contact@fnic-cgt.fr** / Nos réf. : EL/CJ/2023-0154